Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [✓] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 3 p.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [✓] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [✓] Showthrough/ Transparence
- [✓] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

NOUVELLE SÉRIE No. 126. } Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 26 septembre 1886.

Messieurs et chers Confrères,

1. Je crois devoir vous informer, en réponse à des consultations qui m'ont été adressées au sujet de la solennité du St Rosaire, et de celle de St Michel, que d'après une décision de la S. Cong. datée le 6 décembre dernier :—" la fête de St Michel archange " doit se célébrer le 30 septembre si ce jour est un " dimanche, ou le second dimanche d'octobre." En conséquence la première doit se célébrer le premier dimanche d'octobre, et l'autre le second dimanche.

Rubrique de la solennité de St Michel, le 10 *octobre.* Missa principalis ut in festo. Com. Maternitatis B. M. V., Dom. et S. Francisci Borgiæ.—Præf. SS. Trinitatis,—Ev Dom. in fine,—In II Vesp cantatis S. Michaelis, com Maternitatis B. M, V. dom. et S. Francisci Borgiæ.

2. Le Souverain Pontife vient d'autoriser encore cette année la récitation de prières publiques durant

le mois d'octobre. Vous observerez sur ce point ce que Monseigneur de Rimouski régla par sa circulaire du 19 Septembre 1885 Suivant le décret du 26 août dernier, vous pourrez de plus donner la bénédiction du S. Sacrement tous les jours avec le ciboire à la suite de l'exercice public.

Ne manquez pas, suivant la recommandation de la S. Congrégation des Rites, d'exhorter vos fidèles à redoubler de ferveur, à fréquenter plus assidument les Sacrements et à s'appliquer à la pratique de toute espèce d'œuvres de piété, afin d'obtenir par l'intercession si puissante de Marie la cessation des calamités publiques et privées qui s'aggravent de jour en jour. Ils doivent s'y adonner avec d'autant plus de confiance et de persévéranee que nous devons attendre de la Mère de Dieu le secours opportun.

3. Des plaintes m'ont été adressées contre la manière d'agir et de parler de quelques uns d'entre vous à l'approche de l'élection. Il ne serait ni possible, ni prudent de vérifier en ce moment le plus ou le moins de vérité contenu dans ces récriminations, mais vous ne serez pas surpris que je place en ce moment sous vos yeux un extrait de la Circulaire de nos Seigneurs les Evêques de la Province datée du 11 octobre 1877;

" En analysant le IXe décret du quatrième Con-
" cile et le XVIIIe du cinquième, nous trouvons que
" le clergc doit se borner à instruire le peuple de ses
" obligations en temps d'élection, lesquels sont les
" snivantes ;

" 1. De voter lorsque des raisons suffisantes l'exi-
" gent.

" 2. De voter suivant sa conscience et sous le " regard de Dieu, en donnant son suffrage au candidat " qu'il juge prudemment vraiment probe et capable " de remplir son mandat, qui est de veiller au bien " de la religion et de l'Etat, et de le procurer fidèle- " lement,

" 3. De ne pas vendre son suffrage,

"4. D'éviter l'intempérance, la calomnie, le parjure, " Haec fideliter doceant populun suum pastores tan- " quam fideles ministri Christi ; in his insistant, sis- " tantque in omni charitate et patientia ; nec ultra " procedant in circumstintis consuetis. Et si quæ par- " ticulares aut extraordinariæ occurrant circumstantiæ, " maxime caveant ne quidquam moliantur inconsulto " Episcopo"

Or il me suffit de dire que les *circonstances extraordinaires*, mentionnées dans le décret ci-dessus cité, n'existent pas dans le moment présent.

Je demeure, Messieurs et chers confrères, votre très humble serviteur.

EDMOND LANGEVIN. Vic. Gen.
Administrateur,